

**1614 - Jean Richer - Trésor du nouveau style et  
protocole de la chancellerie de France - BSB  
Munich**

*Le Guidon*  
 fume, Car tel est notre plaisir. Donné à saint Germain en  
 Laye, le 20.

[illegible]

*Pour faire amener au Roy le sceur de la part où il s'en va.*

Mais Oufleur de : le Roy & vous osez dire, que vous  
sçavez plusieurs choses dignes de me représenter  
en mon Casseil Prins par cette lettre, des deux trois  
sejournes ou vous pour le plus tost, vous excitez &  
démolitionnelles croissiez, le sceur de : pour répondre fin ce  
que lon auy à lay demander. Rila où il vous fustembler  
qu'il fust pour refuser ou d'aller de venir à votre man-  
dement, vous vous ferez tout roulement & de fait de la  
personne, pour le faire amener à des delais pour bon-  
ne & faire payer d'ailleurs may la où il s'en va, de la  
seigneurie d'ailleurs : Mais gardez d'y faire faute, pour  
ce de m'en répondre en votre sceur & pual sent. Point  
Dine, &c.